Le Jardin des Halles : objectifs et évolutions du projet

Au stade actuel du projet de jardin des Halles un point s'impose sur les objectifs et les enjeux, mais également sur l'évolution des propositions spatiales et fonctionnelles initiales.

Introduction : les origines du projet de jardin

Il est utile de rappeler que l'étape actuelle fait suite à un long processus initié par une délibération du Conseil de Paris de décembre 2002 et comprenant deux phases d'études de définition avec quatre équipes en compétition, complétées par une "troisième" phase de mise au point, l'ensemble étant accompagné d'un processus continu de concertation.

En décembre 2002 le Conseil de Paris approuvait à l'unanimité la proposition de mise en valeur du quartier des Halles que lui avait présentée le maire de Paris.

Cette proposition se fondait sur une analyse du site, des caractéristiques de l'aménagement d'origine et de ses dysfonctionnements et proposait une liste d'objectifs que devraient prendre en compte les études d'aménagement à engager.

En ce qui concerne le jardin, l'analyse soulignait que le principe d'origine, un vaste jardin ouvert au coeur de la ville, avait au fil du temps été dénaturé par l'évolution des pratiques et des contraintes de gestion qui avaient conduit à morceler le jardin et à en réduire sa qualité d'usage. L'objectif fixé aux études était d' « engager une réappropriation du jardin en faveur des activités de loisir et une clarification des cheminements ».

C'est cet objectif qui a guidé les études de définition engagées par la SEM Paris Centre pour le compte de la ville de Paris en juillet 2003.

I – Historique du marché de définition

I.1 le diagnostic, première phase des études – juillet à octobre 2003

La particularité des études de définition est de comprendre deux phases dont la première, organisée sous la forme d'un groupe de travail entre la maîtrise d'ouvrage et les concurrents, sert à préciser et compléter les diagnostics, établir les grandes orientations et mettre au point le programme définitif sur lequel plancheront les concepteurs en deuxième phase.

Pour ce qui concerne le jardin, cette première phase a donc permis aux candidats de prendre connaissance des diagnostics fournis par les Services, mais également du rapport de recherche sur les fréquentations et usages élaboré par Anne Monjaret et Hervé Thomas. Il a aussi été possible de prendre connaissance des analyses et des premières demandes formulées par les associations

A partir de ces données les 4 équipes ont développé un diagnostic urbain et spatial sur l'ensemble du site.

En s'appuyant particulièrement sur le rapport de recherche d'Anne Monjaret et Hervé Thomas, l'équipe SEURA a considéré que la question posée était de comprendre la cause des dysfonctionnements, alors que le potentiel du site est exceptionnel : centralité urbaine et régionale, flux piétons très importants liés à la présence du pôle de transport, richesse historique du quartier, mixité fonctionnelle du site avec la présence d'une offre très développée d'équipements culturels, sociaux, sportifs, commerciaux, et la présence d'un tissu d'immeubles de logement avec une vie locale dense et riche.

Il lui est apparu que la réponse à cette question tenait largement plus à **la nature même de l'espace public existant au-delà d'une éventuelle insuffisance de l'offre en équipements** ou de la dégradation physique des pavillons de surface.

Qu'observe-t-on sur le site ? La plus fréquentée des gares d'Europe est enclavée et seulement accessible par les entrées périphériques du centre commercial. Le monde souterrain caché de la surface de la ville ignore le jardin qui le surplombe. Des obstacles nombreux et volumineux gênent les parcours des piétons, principalement dus aux émergences des voiries souterraines dans le quartier ou aux émergences techniques et d'évacuation du Forum dans le jardin. On relève des espaces cloisonnés, inaccessibles, des écrans, des bosses et des interruptions en tous genres. Le jardin est fractionné avec des parcours peu compréhensibles. Le site souffre en fait d'une inadéquation de l'espace public aux différents usages. Et son principal défaut est **l'absence de continuité, qu'elle soit horizontale à l'échelle du site ou des quartiers centraux de Paris, ou verticale pour prendre en compte la véritable particularité du lieu : la profondeur**.

Le rétablissement des continuités spatiales ne répond pas seulement à la nécessité du déplacement des piétons. Il permet la promenade, la flânerie, le repos, la rencontre, l'installation de pratiques spontanées et d'activités gratuites. Il permet au piéton de prendre possession de la ville.

A partir de là se dégagent des objectifs simples : retrouver des continuités qui raccorderont le site au quartier et le replaceront dans l'enchaînement des grands espaces publics du centre de Paris. Mais aussi relier le sous-sol à la surface et permettre que la future superstructure du Forum apparaisse comme l'émergence du monde souterrain et en particulier de sa grande gare pour donner un sens à la première porte d'entrée dans Paris.

I.2 L'esquisse : phases suivantes des études de définition – décembre 2003 à septembre 2004

A l'issue de la première phase, un programme définitif a été mis au point par la Sem Paris Centre en intégrant pour partie les diagnostics et propositions des quatre équipes.
Ce programme demandait au projet de jardin de répondre à trois objectifs :

- « un grand espace de nature végétal
- un espace de liaison accessible au plus grand nombre, ouvert à des usages multiples
- un espace appropriable aux différentes activités et populations, en particulier les riverains.

Afin de concilier ce triple objectif, il est nécessaire de préserver un espace unitaire de 4,3 hectares réellement accessible et praticable ».

Les caractéristiques de ce programme étaient ensuite précisées en quelques pages (cf. programme phase 2 du marché de définition p.20-22).

La démarche d'analyse et de conception de l'équipe Seura pour l'esquisse du jardin peut être résumée comme suit.
Le travail de conception a eu lieu en deux temps.

- Définition de l'espace public du projet urbain

L'équipe Seura s'est attachée en premier lieu à la définition de l'espace public, en considérant **un site élargi jusqu'au plateau Beaubourg** avec lequel des liens très forts existent, générant des flux piétons très importants. Ce site élargi est dominé par trois monuments, l'église Saint-Eustache, la Bourse du Commerce et le Centre Pompidou. Le Forum et sa gare apparaissent comme des absents dans ce dialogue. Le premier travail a consisté en la reconstitution des continuités est-ouest sur les rues rambuteau et Berger et nord-sud sur les rues Montorgueil et du Pont-Neuf afin de rétablir les parcours piétons entre le Palais Royal et Beaubourg et entre les grands boulevards et la Seine. Ce travail s'est fait au moyen du réaménagement des voiries souterraines et de la suppression de plusieurs trémies d'accès aux tunnels routiers. Le rétablissement d'autres parcours sur le site a suivi, en particulier rue Saint-Honoré vers la rue des Innocents et rue des Halles vers le passage des lingères avec la suppression et le réaménagement d'autres accès aux souterrains.
La question de l'aménagement du site central a trouvé une réponse dans le dessin d'une grande promenade reliant la Bourse du Commerce au boulevard de Sébastopol en enjambant le Forum souterrain. Cette solution mettant en relation plusieurs bâtiments et lieux, actuellement indifférents les uns aux autres : La Bourse du Commerce, le jardin, le Forum et sa gare, la rue de la Cossonnerie et le boulevard de Sébastopol. **Mais son rôle n'est pas seulement de relier, mais également de distribuer les différentes parties du site**.
Parallèlement à la définition d'une nouvelle structure d'espace public s'est posée la question du plan masse et de la localisation des espaces bâtis. Contrairement aux autres concurrents, l'option d'une construction de faible hauteur située à l'aplomb de

l'ancien Forum s'est vite imposée, libérant ainsi un vaste espace public jusqu'à la rue du Louvre et révélant le site central depuis celle-ci jusqu'à la rue Pierre Lescot. Cette construction abrite le passage du Cours et la communication vers les niveaux inférieurs, positionnant une nouvelle centralité à l'intersection des parcours horizontaux et verticaux, et donnant une visibilité réciproque entre le monde souterrain et la surface.

- Démarche de l'équipe SEURA pour la conception de l'esquisse du jardin.

La trame de l'espace public et la position des limites de l'espace central libre étant définies, le travail suivant consiste à réfléchir à l'aménagement du jardin en prenant en compte non seulement les objectifs mais aussi les contraintes du jardin existant .En effet, les conditions dans lesquelles l'aménagement de ce jardin s'inscrit sont assez particulières : une taille réduite, plus grande qu'un square mais plus petit qu'un parc pour un lieu hyper fréquenté; des traversées importantes qui imposent le choix d'un jardin ouvert ; des pratiques urbaines très installées; la présence continue d'un sous-sol qui fait perdre l'avantage d'un tréfonds et d'une structure horticole normale pour la végétation tout en ajoutant des contraintes techniques lourdes .
Dans le cas de la transformation d'un lieu, il est toujours pertinent de s'appuyer sur les acquis pour assurer une continuité. Dans le cas d'un jardin, c'est d'autant plus vrai que l'unité de temps est longue : conserver des arbres ayant un développement de vingt ans sur le site est une véritable richesse pour le projet. Le mail existant, même dans un état phytosanitaire médiocre, a un véritable intérêt à être maintenu, de par sa masse végétale et l'ambiance de son couvert.
Pour ce qui concerne l'organisation actuelle du jardin, ses défauts ont été diagnostiqués : fractionnements, obstacles, absence de vues lointaines qui permettraient une perception globale du site et pourraient donner la sensation d'un lieu unitaire et vaste, d'un paysage végétal cohérent. A cela s'ajoute une minéralisation importante sur la traversée nord-sud, la diagonale et l'hémicycle, qui laisse à penser que dès l'origine, l'option "place", voire "carrefour", était prépondérante sur l'option "jardin". L'importance donnée aux traversées, c'est-à-dire à relier des points extérieurs au site sans le desservir, génère une logique de découpage et de parcellisation qui engendre automatiquement des espaces clos et parfois inaccessibles.
De cette constatation est née l'idée du **"plus grand jardin possible", lieu très végétalisé, accessible et de plain-pied, appréhendable dans sa globalité, ouvert et permettant une multiplicité d'usages et de pratiques à différentes heures et pour différents publics**. Ni rénovation légère qui ne serait que toilettage et statu quo, ni table rase qui bouleverserait le site et détruirait sa mémoire, mais une rénovation profonde basée sur des objectifs clairs d'amélioration.
La grande prairie participe de ces objectifs. Conquise sur des espaces minéraux ou inaccessibles, elle permet de donner à la pelouse une taille compatible avec sa fréquentation. Elle accepte tous types d'appropriation pour tous les âges et tous les horaires, du jeu au repos, de la rencontre à la bronzette, et bien d'autres, en solo, à deux ou en groupe. Le Cours, quant à lui, ne fait pas que traverser le site, il le dessert aussi. Il permet de part et d'autres l'accès à la prairie et aux jeux d'enfants organisés par tranches d'âge. Les boulistes conservent leurs pistes sous le mail, ainsi que les adeptes des jeux de société. Les mélomanes retrouvent, comme dans beaucoup de jardins parisiens, un kiosque à musique, proche du forum rénové et de son conservatoire.

II - Les choix stratégiques

II.1 Le choix de la Ville

A l'issue de cette procédure de marchés de définition, la Ville de Paris avait le choix entre quatre projets urbains très différents, proposant des projets de jardin radicalement opposés : un jardin sur dalle de verre, un jardin en partie en toiture des nouveaux immeubles à construire, un jardin parsemé de nouvelles constructions sous forme de petites tours et la proposition de SEURA.

Si le maire à proposé à la commission d'appel d'offre en décembre 2004 puis au Conseil de Paris en février 2005 de retenir le projet urbain proposé par SEURA, c'est en particulier parce qu'il proposait un jardin «ouvert et d'un seul tenant au sol, très accessible, offrant des tracés lisibles, en lien direct avec les rues avoisinantes, et de larges perspectives sur le quartier et ses éléments remarquables. De façon générale, même si des améliorations peuvent être apportées, notamment sur la superficie, la programmation et les thématiques du jardin, le projet SEURA résout de façon convaincante les problèmes de l'ensemble des espaces publics ».[1]

C'est également pour ces motifs que le maire a proposé au Conseil de Paris en septembre 2005 de confier aussi à SEURA le marché de maîtrise d'œuvre du jardin.
Par ce choix la Ville marquait qu'elle partageait le diagnostic développé par l'équipe Seura (cf. page 2) ainsi que sa démarche pour la conception du jardin (page 4).

II.2 Le sens du projet

L'extrait de l'étude *"restructuration du jardin des Halles, fréquentations et usages"* de Anne Monjaret et Hervé Thomas pointe avec justesse les dysfonctionnements auquel la Ville entend remédier: "La segmentation de l'espace induit une séparation des usages qui n'aide pas à penser des formes de coexistence et de socialisation entre des catégories de populations différentes. Cette conception de l'espace qui met à distance les individus pour résoudre des conflits d'usage aboutit à une construction sociale de la méfiance, et surtout mise de façon illusoire sur les vertus de la barrière en oubliant que ce sont les usages qui "finissent" l'espace, que ce soit pour le délaisser, l'occuper normalement ou pour en transgresser les normes."

Le projet proposé pour le réaménagement du quartier des Halles est un projet d'espace public, d'espace de vie publique. Rétablir les continuités sur le site et avec les grands espaces publics du centre de Paris, relier la surface et le sous-sol et exprimer par une émergence le monde souterrain et sa grande gare, première porte d'entrée dans Paris, intervenir aux différentes échelles du site, le penser à la fois pour les riverains, les parisiens, les banlieusards, les étrangers. En cohérence avec ces objectifs, pour le jardin qui n'est ni un square

[1] Exposé des motifs du projet de délibération autorisant le maire à signer le marché subséquent de maîtrise d'œuvre urbaine, février 2005.

monofonctionnel, ni un grand parc, il s'agit de réaliser un espace très végétal, avec son ambiance propre, accessible à tous, appréhendable dans sa grande dimension mais recelant des situations variées, accueillant différents usages pour différents publics à différents horaires dans des espaces partageables.
Ces orientations sont celles que la Ville a affirmées dès le lancement du réaménagement du quartier des halles au travers des délibérations du Conseil de Paris.

III - Les études et la concertation

III.1 la mission d'Avant-Projet de rénovation du jardin – octobre 2005 à décembre 2006

Après sa désignation comme maître d'œuvre du jardin, Seura a travaillé à l'élaboration d'un avant projet pour affiner son esquisse et servir de base à la poursuite de la concertation.
Dans ce cadre les questions de la largeur du Cours, du statut de la grande prairie, ainsi que l'absence d'eau ont été plus particulièrement traitées.
C'est aussi dans cette phase que les concepteurs ont mis au point le système souple de résille comme trame de fond de l'aménagement.

- Le cours:

La large Rambla, initialement prévue à 32 mètres, peut facilement être ramenée à une promenade trois fois plus étroite, qui relie et distribue le site soit 11 mètres dans le projet actuel.

- La prairie et les limites du jardin :

Son caractère fuyant et mal défini dans l'esquisse vient du fait que la question des limites n'a pas reçu de réponse à cette étape.
Pour être appréhendable comme un jardin, cet espace doit comporter des limites qui permettent, par des "effets de seuil", de donner l'impression de rentrer dans **un lieu de nature différente des espaces urbains qui l'entourent**. Cette notion n'est en rien contradictoire avec celle de "jardin ouvert", l'accès restant libre. Mais c'est la mise en place des lisières qui donne son intériorité au jardin et permet de créer une véritable ambiance végétale. Si cette lisière est déjà présente côté Berger avec la présence du mail et de la terrasse existante qui est un peu plus haute que la rue, cette lisière n'est que partielle côté Rambuteau et Coquillière, aussi bien dans l'état existant que dans l'esquisse étudiée.
Le premier travail de l'Avant-Projet a consisté pour SEURA à constituer la prairie centrale en supprimant les sur-hauteurs artificielles des buttes près du parvis de l'église et au centre du site.
Il se poursuit en raccordant le niveau général, pris sur le pied des arbres du mail, jusqu'au niveau de la rue Rambuteau, au moyen d'une pente douce terminée par un banc. Ce nouvel espace permet la mise en place au nord de plantations qui bordent la prairie. Mais **la notion**

d'intériorité ne fonctionne que si la promenade est possible à l'intérieur des limites du jardin. C'est à cet effet que sont proposées les allées nord et sud qui permettent aux piétons de circuler à couvert dans les franges du jardin.

- Les jeux d'eau et les bassins

La mise en place de bassins et de jeux d'eau entre la traversée nord-sud et le Forum complète le plan en apportant une ambiance très différente, dans un aménagement adapté au passage de flux piétons soutenus entre les rues Montmartre et Montorgueil et la future émergence du Forum. Il est le pendant du jardin de musique et de rencontre au sud du Cours, dont la fonction de point de rendez-vous profite du croisement des parcours piétons à cet endroit.

- La résille

La suite du travail a consisté à mettre au point un système permettant d'établir un plan souple du jardin, avec ses allées, ses surfaces plantées ou de pelouses, ses jeux, ses édicules, en intégrant les pesantes contraintes liées à l'interface avec le sous-sol, en termes de ventilation et d'issues de secours. La réflexion sur un système modulable permet la mise au point d'une résille se développant sur tout le jardin et lui donnant ainsi une cohérence. Son dessin permet la mise en place des allées, la distinction de la nature des espaces, végétalisés ou minéraux, et la constitution de lieux particuliers comme les espaces de jeux, tout en intégrant plus facilement les contraintes techniques. Sa modularité donne une grande souplesse au niveau de la conception, en particulier pour adapter la taille et la topographie des espaces à leur fonction, et cela sans remettre en cause le dessin général. Ainsi, telle surface dédiée aux jeux d'enfants pourra être modifiée en fonction des échanges et mises au point provenant de la concertation, et cela par un simple déplacement, soustraction ou adjonction d'un ou plusieurs modules. Dans la prairie, le module donne des limites naturelles entre des espaces plantés différemment, par exemple, des graminées, des vivaces ou des arbustes. Il intègre le drainage et permettra un entretien différencié et adapté des surfaces, ainsi que des reprises partielles aux endroits qui le nécessitent, sans fermer de grandes zones au public. Il guide le positionnement des "rubans", longues assises en pierre qui aident à construire les parcours privilégiés dans la prairie.

Cet avant projet est présenté à la concertation en juin 2006 sur la base de dessins en plan et en perspective. Une grande maquette d'études est ensuite réalisée pour permettre une meilleure perception des ambiances créées et des rapports avec le site en périphérie.

III.2 La concertation : les questions, les remarques et les demandes

A la demande des partenaires de la concertation la ville de Paris a diffusé au comité permanent de concertation du 6 octobre 2006 un bilan d'étape de l'avancement du projet des Halles.

Pour chaque thème notamment le jardin, ce document énumérait en deux colonnes d'une part les éléments de principe du projet retenus ou privilégiés par la Ville et d'autre part les sujets qui

nécessitaient d'être approfondis et soumis à débat en concertation ou d'être étudiés suite à des demandes d'ores et déjà exprimées en concertation (cf. document en annexe).
C'est à partir de ce tableau qu'ont été élaborés les ordres du jour des GTT jardin de décembre 2006, janvier, février et mars 2007.

Concernant le jardin, on peut citer parmi les réponses ainsi apportées par la Ville sur un certain nombre de questions posées en concertation, réponses devant orienter la travail à poursuivre : **la réintroduction de surfaces de bassins et de jeux d'eau, la réduction de la largeur du Cours, l'installation des jeux d'enfants dans des espaces totalement clos, le recalage de la surface totale de ces jeux qui sera au moins égale, voire supérieure à la surface totale des jeux existants, l'amélioration d'une des traversées nord-sud, près de la Bourse du Commerce, la réduction de l'emprise des locaux attribués à la DPJEV pour l'entretien du jardin, la restitution d'un axe de vision sur le transept sud de Saint-Eustache depuis la rue des Prouvaires, un accès nouveau au jardin en face de ce transept et la suppression des terrasses de cafés prévues en rive du jardin le long du Forum rénové.**

IV - Les questions récurrentes et les réponses actualisées de la ville - mars 2007

Diverses demandes ou interrogations demeurent, résumées pour l'essentiel dans le document intitulé *"Réflexion critique sur le projet de jardin des Halles"*, rédigé par Michèle Collin et Dominique Goy Blanquet. Les précédents chapitres du présent texte répondent pour partie à ces interrogations mais certains points nécessitent les approfondissements qui suivent.

IV.1 Pourquoi construire le jardin avant la maison ?

L'affirmation selon laquelle "on ne pose pas la moquette avant les murs", et donc que l'on ne conçoit pas le jardin avant le Forum rénové renvoie à une question plus fondamentale : veut-on faire le jardin du Forum ou le jardin des Halles ?
Dans la définition de sa stratégie urbaine, en considérant ce lieu selon trois échelles, les quartiers centraux, la cité et l'agglomération parisienne, la Ville a fait un choix : **il s'agit bien du jardin des Halles**.

Il faut rappeler que le projet global est avant tout un projet d'espace public, reposant sur la conviction que la chose publique doit primer sur le bâti. Les concurrents qui planchent actuellement sur la superstructure du Forum doivent d'ailleurs projeter leur bâtiment en fonction d'un contexte décrit dans le cahier des charges du concours, qui inclut la situation future de l'espace public et donc du jardin, ainsi que la position des flux. Ce contexte leur est indispensable pour concevoir leur projet. Dans ce lieu hyper contraint, il ne peut y avoir de

projet détaché de tout et **seule une approche conjuguant prise en compte du contexte et création architecturale permettra la production d'une œuvre pertinente et enthousiasmante**.

Cela étant, l'engagement a été pris par la Ville d'examiner en concertation les réglages à l'interface entre le projet de jardin et celui de l'émergence, lorsque le choix du lauréat sera fait, à l'occasion notamment d'une réunion qui pourrait se tenir en septembre.

IV.2 La place des traversées nord-sud dans le projet de jardin

Ces traversées sont-elles insuffisantes dans le projet ? Pour répondre, il faut élargir le champ et regarder les différents parcours piétons nord-sud dans le quadrilatère Etienne Marcel / Sébastopol / Rivoli / Louvre. En premier, on peut considérer **les parcours piétons et circulations douces** à l'échelle du centre de Paris. Deux axes majeurs ressortent : l'axe Montorgueil qui sera prolongé grâce à l'inclusion de la rue du Pont-Neuf dans le secteur piétonnier des Halles, et l'axe Saint-Denis, avec la mise en place du réseau vert. Ensuite viennent les parcours au sein du quadrilatère, comme l'axe Pierre Lescot qui pourra rejoindre plus aisément la rue de Rivoli et la place du Châtelet lorsque le bas de la rue des Halles sera inclus dans le secteur piétonnier, et la rue du Jour qui se poursuit par une traversée actuellement difficile du jardin et se ventile dans plusieurs rues ouvertes à la circulation mais peu fréquentées dans la partie sud du quadrilatère. Sur les quatre parcours cités, on peut noter que seuls deux concernent le jardin. Enfin viennent les parcours non traversants, qui mènent au jardin mais n'ont pas leur pendant de l'autre côté. L'axe de la rue des Prouvaires est de ceux-ci : il vise le transept de Saint-Eustache, et le piéton, après une traversée du jardin en montée et un écart pour contourner l'hémicycle, doit faire le tour de l'église pour rejoindre les rues Montmartre et Montorgueil.

Le projet de jardin propose donc de **distinguer les entrées traversantes des entrées diffusantes**.

Il positionne **trois parcours traversants** :
- dans le prolongement de la rue du Jour près de la Bourse du Commerce
- entre les rues Montorgueil/ Montmartre et la rue du Pont-Neuf
- le long de la future émergence de l'ancien Forum.

Les autres entrées au nord et au sud diffusent les flux de piétons dans le jardin.

Au total, le projet prévoit douze entrées dans le jardin (cinq sur Coquillière/ Rambuteau, deux sur la rue du Louvre et cinq sur la rue Berger), soit un nombre très supérieur à ce que l'on trouve habituellement dans les jardins parisiens comparables. Ce chiffre inclut une entrée dans le jardin au niveau du transept sud de l'église Saint-Eustache, conformément à l'engagement pris par la Ville dans le cadre de la concertation (cf. point III.2).

Si l'on regarde où pourrait être positionné un quatrième parcours traversant, on peut penser à l'axe rue des Prouvaires / transept sud.

L'intérêt d'un parcours traversant apparaît pourtant limité, à cet endroit où le cheminement ne peut se poursuivre, butant sur le monument dont le portail reste d'ailleurs fermé une bonne partie de l'année.
Par ailleurs, les conséquences sur la prairie seraient lourdes, coupée en deux par ce chemin, alors que c'est justement sa dimension étendue qui lui donne son intérêt, qui la protège et permet tous les usages de jeux et de repos.
On risque de revenir à la logique du morcellement, plus proche de l'option "place" ou "carrefour" que de l'option "jardin".

IV.5 Quel dialogue entre Saint-Eustache et le jardin ?

La question des vues sur les monuments gothiques génère toujours des débats.
Avec l'invention de la représentation perspective, l'architecte de la Renaissance s'intéresse à la façon dont on va regarder son œuvre et en tient compte dans son dessin. Il conçoit des façades régulières et positionne des volumes dans une perspective. Le palais de l'époque classique impose un espace dégagé qui permettra d'admirer, avec le recul, sa façade d'un seul tenant, comme l'élévation dessinée. Avec les gothiques, rien de tout cela. La régularité n'est pas la règle, le pragmatisme, la variation et la déformation règnent. La structure prime sur le décor, les détails de la statuaire et des vitraux sont de la même taille dans les registres inférieurs ou supérieurs et l'œil de l'observateur ne s'impose pas au projet. Comment le pourrait-il, d'ailleurs, la cathédrale est engoncée dans la cité, il faut lever le nez au pied des tours pour voir leur sommet ou profiter de l'enfilade d'une rue pour apercevoir un portail. Chartres est plus visible depuis les champs de blé qui l'entourent que depuis les ruelles de la vielle ville.

Mais au XIXème siècle, Viollet-le-Duc théorise le dégagement des cathédrales. Le regard change sur les bâtiments médiévaux. Les percements d'avenues et de places entrouvrent les centres des villes, parfois complétés par les bombardements de la dernière guerre, révélant des édifices gothiques aussitôt regardés comme des objets d'art isolés. En réalité, au-delà des querelles de doctrines, chaque ville générera autour de ses plus grandes églises des situations différentes issues d'histoires urbaines particulières. Ainsi, aux Halles, Saint-Eustache, après avoir été enchâssé dans le tissu urbain, puis marginalisé dans la trame des pavillons Baltard, a été mis en scène dans les années 70 par une composition rayonnante du jardin autour du transept sud, utilisé comme un décor, puisque ce dernier ne comporte pas d'entrée usuelle. Ce fond de scène est conforté par un dégagement de tout ce qui pourrait réduire la vue sur l'ensemble de l'élévation, qui se présente au site dans son entièreté, comme une façade d'un palais classique.

Le parti d'aménagement retenu par la Ville considère que les ouvertures dans le tissu urbain dense sont une chance à saisir par l'espace public pour donner à voir les monuments, mais à la condition que cet espace public puisse conserver une cohérence dans ses aménagements et dans son fonctionnement.

L'enjeu est ici de pouvoir réaliser un jardin perçu comme un vaste espace végétal, un lieu qui possède une intériorité et donc des limites. La lisière plantée installée le long de la grande

prairie centrale au nord joue ce rôle de filtre modéré, à la fois poreux et protecteur de cette grande prairie.

Cette lisière plantée masque-t-elle, ou doit-elle masquer le monument ? Saint-Eustache, la plus haute église de Paris, domine le site de ses 48 m, soit cinq fois plus que les arbres plantés à ses pieds. Notre-Dame de Paris et la basilique de Saint-Denis sont d'ailleurs entourées d'arbres et. Pour autant, il est certaines vues qu'il faut préserver, voire améliorer sur toute la hauteur de l'édifice. Ainsi, et après des remarques formulées en concertation, il a été convenu d'améliorer la vue sur le transept depuis la grande prairie et la rue des Prouvaires y compris par l'abaissement du surhaussement existant au centre du jardin.

Par ailleurs, de nombreuses nouvelles vues sont créées : 1/ la suppression de la tonnelle d'entrée couvrant la porte Pont-Neuf restituera **une vue à l'entrée sud du jardin**. 2/ Avec l'implantation de l'allée diagonale rejoignant la rue Montmartre depuis la sortie du Forum rénové **une nouvelle vision sur le chevet s'offre au regard des visiteurs provenant des sous-sols et entrant dans la ville côté jardin**. 3/ Des vues réciproques s'établissent entre Bourse et Saint-Eustache avec le nouveau nivellement et l'élargissement du parvis. 4/ Une vision dynamique sur le registre bas de l'église est créée pour le promeneur qui parcourrait l'allée nord, plus en retrait et légèrement surélevée par rapport à la rue Rambuteau.

Dans le jeu des relations entre l'édifice et le jardin, il faut que chacun y trouve son compte, dans un rapport subtil et surtout varié, créant des situations très différenciées pour le plaisir du promeneur.

A cet égard, au-delà de la réalisation d'un parvis devant l'entrée de l'église (cf. point 6), la Ville est prête à retravailler dans le cadre de la concertation sur l'espace devant l'église au nord de la lisière plantée, espace qui comprend un bosquet, la nouvelle entrée dans le jardin et l'allée nord.

IV.6 Devenir de la place René Cassin

Cet espace est aujourd'hui largement apprécié des usagers du jardin, ce que confirme l'enquête IPSOS menée dans le cadre élargi de la concertation. Du fait des pratiques qui s'y sont installées avec le temps, la question de sa conservation mérité d'être posée.

Avant toute réponse, il faut d'abord prendre la mesure de cet espace, dont l'ensemble place centrale et gradins occupe un bon tiers de la largeur du terrain. Une autre caractéristique de cet hémicycle tient dans la différence de niveau importante entre le centre et la périphérie, qui a nécessité la surélévation de la partie centrale du jardin.

Avec le nouveau dessin du jardin, les limites en périphérie, le maillage des allées et la nature des espaces sont redéfinis. Dans la partie nord, près de l'église Saint-Eustache, l'emprise correspondant à l'hémicycle est réintégrée dans la surface du jardin pour constituer la grande

prairie et sa lisière plantée. On constate alors que la conservation de cette figure interdirait la mise en place du vaste espace végétal constitué par la prairie et l'on reviendrait à la situation de morcellement actuelle, avec une topographie agitée.

Cela dit, proposer une nouvelle répartition des espaces et des masses végétales ne doit pas entraîner la suppression de pratiques et d'usages présents sur le site : la Grosse Tête, objet symbolique du site qui sert de point de rendez-vous et de jeux; des gradins où l'on peut se reposer, se retrouver; un espace dégagé où l'on peut se regrouper, faire de la musique, du théâtre et beaucoup d'autres activités.

Avec la mise en place du Cours qui supprime la séparation actuelle entre le Forum et le jardin, les parcours piétons se réorganisent sur le site. Entre la traversée Montorgueil/ Pont-Neuf et la nouvelle émergence du Forum, le jardin d'eau et le jardin de musique doivent recevoir des flux se dirigeant vers le Forum et la gare. Le jardin de musique au sud pourra comprendre un kiosque de musique, une placette et des bancs, et constituer un lieu de rencontres et de pratiques spontanées, au plus près du forum rénové, pour les riverains, les visiteurs, les usagers, les touristes.

La Grosse Tête peut être repositionnée sur un emplacement à concerter : le jardin d'eau est une proposition. Elle y trouverait une nouvelle place très en vue, et continuerait de servir de point de rendez-vous, de support d'escalade pour les enfants, de cadre pour la photo souvenir des touristes…

Par ailleurs, de nombreux bancs sont installés le long des allées et dans la prairie, bien orientés au soleil, qui permettent un instant de repos et de détente.

Le projet de jardin se donne donc pour objectif de préserver et redistribuer les différentes pratiques et usages de la place René Cassin :

- en intégrant la nouvelle relation entre le forum rénové et le jardin
- en permettant l'établissement d'un vaste espace végétal appropriable par le public

Concernant la question du parvis de Saint-Eustache, plutôt que de le situer devant le transept sud, fermé une grande partie de l'année, en n'utilisant cette façade que comme un décor, il est proposé de réaliser un parvis digne de ce nom devant la façade classique d'entrée. Déjà soulevée il y a deux siècles avec le projet d'une place rectangulaire réalisée aux dépens des immeubles qui lui font face, cette question pourrait ainsi trouver, dans le cadre d'une évolution du projet, une réponse plus respectueuse grâce au remodelage des accès au jardin et au Forum dans ce secteur. Bâtie sur deux de ses côtés, la placette triangulaire de ce parvis s'abaisse et se termine actuellement au sud sur la bouche d'accès du Forum, couverte par une butte artificielle qui s'interpose devant le jardin et le bâtiment de la Bourse du Commerce. Il est proposé de repositionner cette entrée du Forum, de supprimer la butte et de créer aussi une large ouverture sur le jardin, en agrandissant l'espace du parvis. Cette ouverture en pente douce comporterait des gradins plats permettant de se poser et d'apprécier la colonnade d'entrée.

Cet espace ainsi remodelé, à l'articulation des très actives rues Coquillière et du Jour, d'une entrée traversante du jardin et d'un accès au Forum côté cinémas, a vocation à ponctuer cette partie nord-ouest du jardin et répondre par-dessus la prairie au jardin de musique qui anime le sud-est du site.

IV.7 Le jardin sous la férule du commerce ?

Il est reproché au projet de rénovation des Halles un "asservissement du jardin à des objectifs commerciaux", notamment par la proposition du Cours, reliant le Forum rénové à la Bourse du commerce, soupçonné d'être un axe commercial en devenir.

La Bourse du commerce

La Ville la considère non pas comme une activité commerciale prête à envahir le jardin, mais comme un espace extraordinaire, couvert par une verrière d'une grande finesse, dont on peut à bon droit penser que son usage devrait retomber dans le domaine public. Un projet urbain ne se fait pas sur le court terme et en prenant en compte des positions provisoirement figées. Il doit au contraire voir loin et apprécier le potentiel de l'existant et ses reconversions possibles :

- le potentiel urbain tout d'abord, avec une forte présence de l'édifice sur le site auquel la ville n'entend pas qu'il tourne éternellement le dos ;
- les différentes hypothèses programmatiques présentées lors des études de définition (centre de tous les savoirs, centre de la mode et du design, salles de spectacles, etc.) sont des idées qui pourront nourrir, le moment venu, le débat sur le sujet, lorsque les conditions pour une évolution du bâtiment seront réunies.

Les terrasses commerciales en rive du jardin

Elles avaient été proposées dans un premier temps par l'équipe de maîtrise d'oeuvre face aux bassins et aux jeux d'eau. C'est une situation au demeurant courante dans les jardins parisiens, dont profitent entre autres les visiteurs des Tuileries et du Palais Royal.

Au cours de la concertation, la Ville a précisé et tranché sa position. Afin de préserver l'intégrité des 4,3ha de jardin, le cahier des charges du concours pour la rénovation du Forum des halles affirme sans ambiguïté que ces terrasses face au jardin ne peuvent exister que dans l'enceinte du concours.

Environnement commercial du jardin

Force est de constater que l'ensemble constitué par le Forum commercial et le quartier en surface constitue le deuxième pôle commercial parisien, juste derrière le secteur du boulevard Haussmann.

Ce contexte commercial aurait-il une influence tellement forte que le jardin ne puisse faire l'objet d'un aménagement autonome, comme le décrivaient les documents de l'étude de définition de 2003 ? Est-il simplement possible de faire un jardin dans ces conditions ?

En retenant l'aménagement proposé par l'équipe Seura la Ville veut réaliser un univers végétal cohérent, perçu comme un lieu avec son ambiance propre et qui trouvera toute sa place parmi les grands parcs parisiens au même titre que les parc de Bercy ou montsouris.
Mais autonomie ne veut pas dire autarcie. Le jardin aura des parcours nord-sud, est ouest traversants qui en feront un centre de vie pour l'ensemble du quartier, avec un cours qui mènera de la Bourse du Commerce au boulevard de Sébastopol.

De même, la rive est du jardin doit prendre en compte la proximité d'un forum rénové et reconfiguré. Cette rive doit permettre aux usagers du forum et à ceux des transports en commun d'accéder à Paris par une porte digne de ce nom, qui offrira sur fond de jardin des vues nouvelles sur l'Eglise Saint-Eustache et la Bourse du Commerce.

IV.8 Culture et animation dans le jardin des Halles

Il est fait grief au projet de jardin une "dégradation de l'art en culture et de la culture en animation", doublé du reproche de ne pas prendre en compte la valeur culturelle des aménagements du jardin actuel.

Place et devenir de la culture
Le projet a d'abord l'ambition de constituer un véritable jardin public, ouvert et accueillant, ouvert et accueillant, établi sur un design actuel, sans référence historiciste. C'est ainsi qu'il pourra prendre en compte la dimension culturelle du site qui l'entoure et des pratiques qui vont l'investir.
La Ville assume le choix qui est fait de prendre en compte et développer les pratiques en place. Pour les organiser, les coordonner, la Direction des Parcs et Jardins dispose d'un service spécifique d'animation qui travaille en lien étroit notamment avec les associations, aux Halles comme dans tous les jardins parisiens qui accueillent de nombreux évènements culturels tout au long de l'année.

L'animation du site
La Ville considère essentiel que la nouvelle émergence du Forum rénové vive aux mêmes rythmes que le quartier et ne s'éteigne pas à 19h00, comme une partie du centre commercial et des équipements en sous-sol. Un volume de cette importance et sur ce site, endormi dès le début de la soirée, serait un échec majeur pour l'aménagement du quartier. Et en rez-de-chaussée, en accompagnement d'équipements comme le conservatoire, une programmation rassemblant services métropolitains et café-brasserie semble plus conviviale et plus appropriée que la fripe.

Pour ce qui concerne le jardin, il ne s'agit nullement d'installer ou organiser des animations nouvelles sur le site, qui n'en a d'ailleurs pas besoin. La seule implantation dans le jardin d'un équipement pouvant rentrer dans la catégorie "animation" est le kiosque à musique, pour répondre à une demande de la concertation. Cette demande semble pleinement justifiée et correspond à une pratique courante dans les jardins parisiens. L'utilisation de ce kiosque, libre ou

événementielle, acoustique ou électrique, pour chant choral ou groupe de rap, en relation avec le conservatoire, reste à définir et à concerter.
L'animation du jardin surtout sera le résultat des usages et des pratiques de ses utilisateurs. Au concepteur de proposer des espaces qui permettent que ces usages et pratiques se développent.

IV.9 La question de la sécurité

Le projet en cours n'est pas élaboré dans le seul objectif sécuritaire.
Ce n'est d'ailleurs pas la préoccupation centrale des usagers du jardin, se sentant à 80% en sécurité dans le jardin, enquête IPSOS à l'appui. Pour autant, la question de la sécurité ne doit pas être écartée : elle accompagne donc chaque étape du projet, depuis la délibération de décembre 2002.
Le processus de conception décrit dans les paragraphes précédents montre que l'organisation des parcours, les choix de nivellement, le refus du morcellement et la suppression des obstacles et des interruptions en tous genres tiennent avant tout à la volonté de créer "le plus grand jardin possible", très végétalisé, facile d'accès et de parcours, en particulier pour les personnes handicapées, et appréhendable dans ses grandes dimensions.
Lors du Groupe de Travail Thématique du 13 mars dernier, le commissaire de police invité a expliqué que le maintien d'une ambiance apaisée dans le quartier des Halles s'obtenait au moyen d'une présence policière forte, constante et très visible. Si un type d'organisation spatiale peut avoir un effet réducteur sur les situations d'insécurité, et par voie de conséquence sur la présence policière, tout le monde ne peut qu'y gagner.

Conclusion

La concertation va se poursuivre afin de finaliser le projet détaillé du jardin.
Des réunions du groupe de travail jardin seront programmées, en tant que de besoin, d'ici l'été, ainsi qu'à la suite de la désignation du lauréat du concours du nouveau forum pour ce qui concerne l'interface jardin - bâtiment.
Comme convenu, la concertation sur les aires de jeux est à l'ordre du jour du prochain GTT jardin du 24 avril 2007 sur la base du rapport de l'atelier Delaunay réalisé à la suite des groupes qui ont travaillé depuis décembre 2006.
Les prochaines réunions permettront d'analyser les évolutions du projet à partir des remarques formulées lors des GTT précédents et d'aborder les thèmes qui n'ont pas encore fait l'objet de débats.